

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'HÉRIMÉNIL
Séance du 9 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 9 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur José CASTELLANOS, Maire.

Présents : M. José CASTELLANOS, M. Dominique STAUFFER, Mme Virginie LAMBOULE, Mme Catherine ARNOLD, M. Christophe GALLIET, M. Olivier BURDUCHE, Mme Laurence HENSCH.

Absents : M. Bruno ADAM, M. Christophe BAURES, M. Pascal POBE, Mme Elodie GUSTAW, M. Damien DAVAL.

A été nommée secrétaire : Mme Virginie LAMBOULE

Délibération n°2019-040 : Election du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, Mme Virginie LAMBOULE, secrétaire de séance.

Délibération n°2019-041 : Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2019

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de sa séance du 30 septembre 2019.

Délibération n°2019-042 : Tarifs de l'eau 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (abstention de Mme Virginie LAMBOULE), fixe les tarifs de l'eau pour l'année 2020 :

Pour les abonnés de la Commune :

- jusqu'à 250 m ³ :	1,13 € HT	1,19 € TTC
- de 251 à 500 m ³ :	1,03 € HT	1,09 € TTC
- plus de 500 m ³ :	0,75 € HT	0,79 € TTC
- Abonnement compteur :	7,23 € HT	7,63 € TTC

Pour la Commune de Rehainviller :

- Prix au m³ : 0,565 € HT 0,596 € TTC

Délibération n°2019-043 : Personnel communal - attribution de « cartes cadeau » aux agents de la commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir aux agents de la Commune des « cartes cadeau » d'une valeur de 60,00 € par agent, à l'occasion des fêtes de fin d'année. Il s'agit de bons d'achat fournis par l'hypermarché CORA de Moncel-lès-Lunéville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide l'achat et l'attribution de « cartes cadeau » aux agents de la Commune pour un montant total de 660,00 €
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget

Délibération n°2019-044 : Budget Commune - décision modificative n° 2

Afin d'ajuster les prévisions du Budget Communal de l'Exercice 2019, il convient de procéder aux modifications suivantes :

Chap/Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011 - Charges à caractère général		1 614	
60612	Energie – Electricité	- 300	
6065	Livres, disques, cassettes (bibliothèque école)	1 914	
74 - Dotations, subventions et participations			1 614
7478	Autres organismes (subvention académie)		1 614
Total Section de Fonctionnement		1 614	1 614

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces propositions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 2 du Budget Communal de l'Exercice 2019, ci-dessus exposée.

Délibération n°2019-045 : Budget Eau - décision modificative n° 1

Afin d'ajuster les prévisions du Budget Eau de l'Exercice 2019, il convient de procéder aux modifications suivantes :

Chap/Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011 - Charges à caractère général		576	
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement (compteur Rehairviller)	576	
75 - Autres produits de gestion courante			576
7588	Autres (remboursement Rehairviller)		576
Total Section de Fonctionnement		576	576

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces propositions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 1 du Budget Eau de l'Exercice 2019, ci-dessus exposée.

Délibération n°2019-046 : Projet « Bibliothèques d'école » - convention de partenariat avec l'Académie de Nancy-Metz

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture, l'Académie de Nancy-Metz propose une convention de partenariat pour un projet « bibliothèque d'école ».

Cette convention définit les moyens mis à disposition par le ministère de l'éducation nationale et la contribution de la commune en cohérence avec le projet, pour la constitution du fond de bibliothèque (achat de livres, notamment de littérature jeunesse, abonnement permettant de recevoir régulièrement une sélection de livres).

Elle permet, dans le cadre du projet d'école, de souligner le travail pédagogique effectué, avec la contribution des partenaires, pour favoriser l'accès de tous les élèves au livre et à la lecture.

L'Académie s'engage à verser une subvention exceptionnelle au bénéfice de la commune d'Hériménil pour contribuer à la constitution du fond de bibliothèque. La subvention est fixée à 1 613,61 €. La commune s'engage à constituer le fond de bibliothèque en accord avec l'équipe enseignante et à participer financièrement au projet.

Coût global prévisionnel du projet : 1 913,61 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de souscrire à la convention de partenariat avec l'Académie de Nancy-Metz pour le projet « bibliothèques d'école »
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte y afférent.

La séance est levée à 20h50

Affiché le 10/12/2019

La secrétaire de séance,
Virginie LAMBOULE

Le Maire,
José CASTELLANOS